



## **JOURNALISME & DIVERSITE**

### ***UNITES ETHIQUES & DEONTOLOGIE***

### ***FICHES PRATIQUES POUR JOURNALISTES & MANAGERS DE MEDIA***

#### **UNITE 1 – DIVERSITES**

#### ***POURQUOI PRENDRE EN COMPTE LES DIVERSITES ?***

**MARS - Media & Anti-Racisme dans le Sport**

Financé  
par l'Union Européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE



COUNCIL OF EUROPE  
CONSEIL DE L'EUROPE

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe



Les journalistes ont pour mission de couvrir l'actualité à travers toutes ses manifestations et de rendre compte des diversités des sociétés dans lesquelles ils/elles vivent. Or le traitement médiatique de l'information doit refléter encore davantage les diversités ethnoculturelle, sociale, de genre et d'orientation sexuelle, et celle relative au handicap. Dans le domaine du sport, les minorités ethnoculturelles sont assez bien représentées. Une visibilité qui tient surtout au fait que la pratique du sport se donne à voir comme étant l'une des sphères de la société parmi les plus ouvertes et diversifiées. Cependant en matière de traitement de l'actualité sportive et de médiatisation des diversités, la lutte contre toute forme de discrimination doit être poursuivie pour au moins deux raisons.

***Une question de déontologie pour le journalisme*** - Rendre compte des diversités est conforme à la mission de cohésion sociale assignée aux journalistes par les Conseils de presse existant dans la plupart des pays d'Europe

Au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, 25 pays ont mis en place un Conseil de presse. La majorité de ces pays considère que les journalistes ont une responsabilité civique et qu'ils/elles doivent contribuer à la cohésion sociale, notamment en reflétant les diversités de la société à laquelle ils/elles appartiennent. Or ces diversités ne sont pas nécessairement visibles car de nombreuses discriminations tendent à minorer ou à occulter les femmes et de nombreuses minorités.

Pour éviter de reproduire ces discriminations, les journalistes doivent souligner le manque de diversité qui prévaut dans de nombreuses instances de pouvoir ou au contraire contribuer à mettre en évidence les diversités bien réelles mais laissées invisibles par les dispositifs de représentation.

***Une question d'éthique pour chaque journaliste*** - Représenter équitablement les différentes composantes de la société est conforme à la mission d'honnêteté journalistique

Même dans le domaine du sport, certaines minorités, telles que les handicapé/es, restent très peu visibles. Par ailleurs, même si les diversités ethnoculturelles des sportif/ves sont bien représentées dans les media, les sportives n'apparaissent que dans 10% seulement des sujets de sport et l'expertise en matière de sport n'est accordée qu'à une seule catégorie : celle des expert/es, journalistes et analystes du sport, généralement des hommes blancs de plus de cinquante ans.

Le racisme frontal a fort heureusement été banni de la sphère médiatique et les actes racistes de la part des sportif/ves ou du public sont dénoncés avec vigueur (voire pénalisés). Cependant, aujourd'hui, la discrimination se fait plus subtile, lorsque par exemple les adjectifs utilisés pour décrire un/e athlète noir/e sont animaliers (« C'est un pur sang », « c'est une gazelle ») tandis qu'ils relèvent plutôt du domaine technologique pour un/e athlète blanc/he : « c'est une fusée »<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Cf. *C'est pas mon genre ! Egalité dans les Media - Fiches Pratiques pour les Journalistes* – Programme MARS – Conseil de l'Europe – 2012

([www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/Source/Documents/EEM/fiches-pratiques\\_fr.pdf](http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/Source/Documents/EEM/fiches-pratiques_fr.pdf))

## ***FOCUS LITUANIE***

### ***Pour s'émanciper des pressions extérieures : Un code et un comité d'éthique***

En Lituanie, lorsque media et clubs de sport appartiennent aux mêmes propriétaires, les journalistes doivent lutter pour conserver une indépendance dans le traitement journalistique de sport. Afin de se prémunir de toute pression extérieure, les journalistes peuvent recourir au Code d'éthique dont le respect est garanti par un Comité d'éthique.

**Le Code d'éthique des journalistes et des diffuseurs adopté en 2005 contient dans ses articles 54 et 55 des dispositions spécifiques sur la lutte contre le racisme et les discriminations** - *Il encourage ainsi les journalistes à refuser de concourir à humilier ou à se moquer de personnes ou de groupes en raison de leur race, de leur nationalité, de leur culture, de leur religion, de leur âge, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, même lorsque ces personnes ont commis un crime.*

**Le Comité d'éthique a été mis en place par l'Union lituanienne des journalistes en 2009 pour faire appliquer le Code d'éthique, examiner les plaintes et émettre des recommandations et des décisions :**

- *S'y référer au sein des rédactions ou des institutions médiatiques comme sur le terrain pour faire son travail journalistique en toute indépendance.*
- *S'émanciper des pressions venant des milieux dirigeants, y compris dans les milieux du sport surtout lorsque ces pressions concernent la publication de déclarations racistes dans un entretien. Assez courantes dans les milieux du sport en Lituanie, ces déclarations sont souvent ensuite contestées par leurs auteur/es, ce qui remet en cause d'intégrité des journalistes les ayant recueillies.*
- *Refuser d'expliquer et de dénoncer la conduite de suspect/es par leur appartenance à un groupe social ou culturel ou par leur orientation sexuelle.*